

## Ouverture de la concertation pour le projet de ZAC Mont-Coco

Dans le cadre de sa politique de développement urbain, la Communauté urbaine Caen la mer a identifié l'ex « Plateau Nord », renommé EPOPEA PARK, comme un enjeu prioritaire du développement de son territoire, en tant que pôle d'activité, de recherche et d'enseignement.

Celui-ci représente 300 hectares où entrepreneurs, chercheurs, étudiants et apprentis innovent et construisent les solutions du futur dans les domaines des matériaux, de l'énergie, de la santé et des sciences du numérique. Conformément aux dispositions du SCoT Caen-Métropole et de son projet d'agglomération, la Communauté urbaine Caen la mer poursuit donc l'objectif de conforter ce secteur comme espace d'envergure métropolitaine et pôle d'excellence.



Dans ce cadre, les études pré-opérationnelles de l'aménagement du secteur Mont-Coco – Côte de



Nacre ont été lancées à la fin de l'année 2019. Il s'agit d'un projet de renouvellement urbain dont les enjeux sont multiples : renforcer l'accueil d'activités économiques, favoriser la mixité fonctionnelle par la création de logements, créer un cadre de vie agréable et dynamique pour ceux qui y vivent ou y travaillent, développer l'accessibilité piétonnes et cyclables en particulier. Les études de requalification de la RD7 (avenue Côte de Nacre) en boulevard urbain sont également lancées.

## LA CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC)

La Communauté urbaine prévoit de délibérer sur la **création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)** à la fin de l'année 2021. Les démarches engagées ont permis d'établir un diagnostic environnemental, technique et urbain du secteur, ainsi qu'une première ébauche de projet urbain. De même, ces études préalables en vue de la création d'une ZAC sont l'occasion pour la Communauté urbaine d'organiser une **concertation du public** autour de ce projet.

## **CONCERTATION DU PUBLIC**

A ces fins, des **espaces d'information dédiés** ont été mis en place au siège de la Communauté urbaine et à la Mairie de Caen, aux horaires d'ouverture habituels. Ces espaces comporteront un dossier de présentation du projet ainsi qu'un registre d'observation destiné à **recueillir les avis des habitants**, des **associations locales** et des **personnes concernées**. Le dossier pourra être mis à jour au fur et à mesure de l'élaboration des projets. Le dossier sera également disponible par voie électronique sur le site <a href="https://caenlamer.fr/concertations-en-cours">https://caenlamer.fr/concertations-en-cours</a>, les observations et avis pourront être envoyés à l'adresse mail suivante : **urbanisme@caenlamer.fr**. Ces pièces resteront disponibles jusqu'au 30 septembre 2021.